



Recuperation des enfants sur demande de l'ex-conjoint.

Par **jean claude M**, le **23/02/2012** à **16:41**

Bonjour, rnrnaux termes du jugement de divorce par consentement mutuel prononce en 2006, mon epouse a eu la garde des enfants et est parti l'annee suivante s'installer en Tunisie ou les enfants etaient scolarises. Sa situation financiere et psychologique s'est deterioree au point que les enfants ne peuvent plus etre scolarises, elle est expulsee de son appartement et sa famille envisage de la faire interner en Psy en France. Elle m'a demande de recuperer les enfants. rnrnLes billets d'avion sont pris et les enfants vont vivre avec moi. Comment puis-je faire pour que ma situation ne ressemble pas a un enlevement et etre dans mon droit avant que je n'entame une action pour en obtenir la garde definitive? rnrnJe precise que je reside et travaille en Angleterre jusqu'a l'ete prochain ou je rentre en France? rnrnDois-je ecrire une lettre au juge des affaires familiales du lieu de prononce du jugement de divorce pour l'informer de la situation? rnrnMerci de votre aide.